

Une honte française

À l'heure où la justice états-unienne reconnaît l'horreur des violences policières, la France, elle, recule.

23 AVRIL 2021

Le 23 avril 2021

Une honte française

À l'heure où la justice états-unienne reconnaît l'horreur des violences policières, la France, elle, recule.

Le parallèle entre la puissance symbolique du verdict à l'encontre de Derek Chauvin, policier coupable du meurtre de Georges Floyd, et le passage dans une impunité totale et méprisante de la loi "sécurité globale" en France est une honte, une douleur, un couteau dans le cœur. Dans les délibérations des jurés qui ont abouti au verdict final de l'affaire Floyd, nul ne peut ignorer l'importance absolue des vidéos tournées par les témoins avec leurs téléphones portables.

Aujourd'hui, par cette loi, l'État français, celui-là même qui a laissé glisser le vocabulaire de « gardien de la paix » vers « force de l'ordre », ne permettra plus à un tel exemple de justice d'avoir lieu sur son sol.

La loi "sécurité globale" est une atteinte non seulement au peuple violenté, mais aussi à la dignité même de la fonction de policier, qui ne devrait pas avoir besoin de ce genre de recours anticipé pour garantir à l'infini son impunité. Personne n'accuse la police dans son ensemble. Ce qui cristallise aujourd'hui la colère, ce sont non seulement les directives qui leur sont envoyées, mais aussi le fait que ces dernières encouragent les agissements violents, voire meurtriers.

Nous demandons à l'État de respecter son peuple et de se rappeler au droit humain le plus basique. Celui de ne pas mourir et de ne pas être violenté sans raison. Et si tel était le cas, qu'une défense existe.